

FRANCE

Cathédrale de Chartres

Brève description

Construite en partie à partir de 1145, et reconstruite en vingt-six ans après l'incendie de 1194, la cathédrale de Chartres est le monument par excellence de l'art gothique français. Sa vaste nef du plus pur style ogival, ses porches présentant d'admirables sculptures du milieu du XII^e siècle, sa chatoyante parure de vitraux des XII^e et XIII^e siècles en font un chef-d'œuvre exceptionnel et remarquablement bien conservé.

1. Introduction

Année d'inscription 1979

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale : Service départemental de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir (15 place des Epars, 28000 Chartres), Centre des Monuments nationaux (62 rue Saint-Antoine, 75186 Paris cedex04)
- site web : www.monum.fr

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale C (i), (ii), (iv)

Justification fournie par l'Etat partie

Par son parti architectural équilibré, fruit de toutes les recherches du premier art gothique, par sa descendance nombreuse telles la cathédrale de Reims, la nef de la cathédrale d'Amiens, etc. ainsi que par les virtualités de son architecture qui mèneront aux grandes réalisations rayonnantes comme l'abbatiale de Saint-Denis, la cathédrale de Chartres apparaît comme un moment exceptionnel dans l'histoire de l'architecture gothique.

Par l'ensemble unique de vitraux des XII^e et XIII^e siècle qu'elle conserve et la statuaire monumentale de la même époque, qui sont des sommets de l'art, sauvés miraculeusement des ravages des hommes et du temps, Chartres peut se prévaloir d'un privilège insigne dans l'histoire des arts.

Comme réalisation artistique et esthétique unique, chef d'œuvre de l'esprit créateur de l'homme, comme monument qui a exercé sur l'architecture gothique, sur l'art du vitrail et sur la sculpture du XIII^e siècle une influence considérable, la cathédrale de Chartres peut être considérée

comme un bien culturel.

Justification fournie par l'organisation consultative

L'inscription est recommandable au titre des critères (i), (ii) et (iv).

(i). Construite assez rapidement et presque d'un seul jet, la cathédrale de Chartres constitue, par l'unité de son architecture et de sa décoration, l'expression totale et achevée d'un des aspects les plus unanimes du Moyen Age chrétien.

(ii). La cathédrale de Chartres a exercé une influence considérable sur le développement de l'art gothique en France et hors de France. Les architectes des cathédrales de Reims, d'Amiens, de Beauvais etc. n'ont fait qu'enrichir le schéma fondamental chartrain, qui a été imité jusqu'à Cologne en Allemagne, à Westminster en Angleterre et à Leon en Espagne. Dans le domaine du vitrail, l'atelier chartrain a rayonné largement jusqu'à Bourges, Sens, le Mans, Tours, Poitiers, Rouen, Canterbury, soit que des ateliers locaux aient été fondés, comme à Bourges, par des verriers chartrains, soit que les verres peints aient été exécutés à Chartres et expédiés au loin, comme à Rouen ou au Mans.

(iv). La cathédrale de Chartres est à la fois un symbole et un édifice type: l'exemple le plus éclairant que l'on puisse choisir pour élucider la réalité culturelle, sociale et esthétique de la cathédrale gothique.

Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : adéquat
- Zone tampon : aucune zone tampon n'a été définie
- L'Etat partie aimerait définir une zone tampon bien que la législation en vigueur protège les environs de la cathédrale sur un rayon de 500 m

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

3. Protection

Dispositions législatives et administratives

- Code du patrimoine (monument historique); Code de l'urbanisme ; Code de l'environnement

- La cathédrale fait également partie d'un périmètre protégé de 64 ha (depuis 1964, revu en 1991) que l'Etat partie propose d'utiliser comme zone tampon
- Les mesures de protection sont jugées suffisamment efficaces

4. Gestion

Utilisation du site/bien

- Usage religieux, lieu de visite

Régime de gestion/administratif

- Aucun comité directeur n'a été créé
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection ; gestion par accord contractuel entre l'Etat partie (conservation physique), les autorités religieuses (usage de l'édifice), le Centre des Monuments nationaux et la Ville (mise en valeur, éducation, tourisme)
- Gestionnaire de site à temps partiel
- Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont engagés dans la gestion du site
- Le système de gestion en vigueur est jugé suffisamment efficace

5. Plan de gestion

- Aucun plan de gestion en vigueur
- Aucun plan de gestion en préparation

6. Ressources financières

Situation financière

- Essentiellement budget national ; ville de Chartres ; les autorités religieuses sur le site sont en charge des frais d'entretien quotidien
- Aucun financement obtenu par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial
- Financement obtenu de donateurs privés (associations) ; entreprises privées ; sponsors internationaux (gouvernement britannique). Cela a permis la restauration des sculptures, du mobilier, des vitraux, etc.
- Suffisant

7. Effectifs

- Nombre d'employés : non précisé

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Bonne : conservation, gestion, promotion, interprétation, éducation
- Moyenne : gestion des visiteurs

- Les ressources humaines sont suffisantes bien que les ressources consacrées à la gestion des visiteurs soient jugées moyennes

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation de musées
- Aucune formation sur la gestion du site

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 1 500 000 visiteurs par an
- Centre d'accueil des visiteurs ouvert d'avril à octobre ; boutiques ; visites guidées et visites autoguidées ; publications ; ateliers ; 'Journées de la cathédrale' (visites guidées thématiques le mardi) ; expositions ; spectacles son et lumière ; concerts
- Efforts permanents pour améliorer la mise en valeur de la cathédrale

10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; impact du classement au patrimoine mondial ; inventaires archéologiques ; gestion des visiteurs
- Etudes utilisées pour la gestion du site
- Nombreuses études sur la conservation des vitraux (*Corpus Vitrearum*) et des pierres et sculptures de la cathédrale

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre approprié d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur les publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs et collectivités locales
- Une stratégie éducative a été mise en place pour le site
- Visites scolaires ; ateliers ; programme de renforcement de la sensibilisation ('Journées de la cathédrale' le mardi et spectacles son et lumière)
- Le site possède un site web
- Aucune participation locale

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- Sessions du Bureau du patrimoine mondial: 24^e (2000)

Interventions de conservation

- Superstructure de l'édifice et toiture (incluant l'amélioration de la sécurité sur site)
- Vitraux ; restauration des trois portails de la façade nord ; restauration des fresques, des peintures et du mobilier ; restauration de l'orgue ; éclairage
- Etat actuel de conservation : bon

Menaces et risques pour le site

- Pression due au développement ; pression due aux visiteurs/au tourisme
- Nécessité de poursuivre les efforts de restauration en ce qui concerne les vitraux et les sculptures ; chutes de morceaux de plâtre des fresques
- Risque construction d'éoliennes

13. Suivi

- Aucun programme officiel de suivi
- Inventaire de la conservation des monuments (incluant la cathédrale) mis à jour tous les deux ans
- Examens réguliers de la conservation des vitraux, toitures, etc.

14. Conclusions et mesures recommandées

- Conservation ; avantages économiques
- Amélioration de la promotion du site grâce au statut de patrimoine mondial
- Actions futures : non précisé